



Contentieux sur véhicule gagé

Par **pimoussette**, le **17/05/2008 à 10:41**

bonjour, rnvoilà j'explique mon problème. rnil y a 2 ans, j'ai acheté une voiture. ceci n'étant pas dans mes habitudes, je ne savais pas que le certificat de non gage était obligatoire, hors le vendeur ne me l'a pas fourni. un mois après, lors du changement de carte grise, la préfecture me renvoie les papiers en me disant que la voiture est gagée par huissier. rnje reprend contact avec le vendeur qui me dit qu'il en a pour environ 1 an de prélèvements pour dégager la voiture. ok, voulant garder ce véhicule, je patiente. rnau bout de 15 mois, la voiture étant toujours gagée, je lui envoie un courrier AR, mais il ne va pas le chercher à la poste. rnfin décembre, je lui envoie un autre en lui disant que je vais faire appel à un avocat. il le reçoit mais ne donne pas suite. rnce matin, je vois sa voiture devant chez lui (il a des problèmes d'argent mais arrive quand même à acheter des voitures...) et vu qu'il n'y est que rarement je vais sonner. là il m'ouvre, je lui remémore le problème et il me menace de me "défoncer" si je ne pars pas. rnsur ce j'appelle la gendarmerie qui me dit qu'ils ne peuvent rien faire et que je n'aurais même pas dû essayer de régler ça à l'amiable (???), que je dois prendre un huissier. rnmaintenant, si quelqu'un pouvait me dire ce qu'il en pense et si je devrai payer moi-même cet huissier (je suis au chômage sans indemnités), ça serait super sympa. rnmerci d'avance :)